

N° CP 4^e / 31-07
Séance du 11 MAI 2007

**FONDS DEPARTEMENTAL DE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS NATIONALES
OU INTERNATIONALES SE DEROULANT DANS LE HAUT-RHIN**

ASSOCIATION FRANCAISE DES MALADES ET OPERES CARDIO-VASCULAIRES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente.
- VU le rapport du Conseil Général N°2007/I -1/08 des 14 et 15 décembre 2006 adoptant le Budget Primitif 2007,
- VU le rapport 2007/I - 5/07 du 15 décembre 2006 relatif aux interventions diverses au titre de la 5^{ème} Commission,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Attribue à l'Association Française des malades et opérés cardio-vasculaires de Mulhouse une subvention de 200 € pour la participation à l'Assemblée Générale Nationale suivi d'un colloque médical du 2 juin 2007 à Bollwiller.

Cette somme sera prélevée sur le Fonds Départemental de Soutien aux Manifestations Nationales ou Internationales se déroulant dans le Haut-Rhin à la Fonction 021 Nature 6574 enveloppe 1215 du Budget Départemental.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet... 4... MAI... 2007
Publication: 22 MAI 2007.....
Pour le Conseil Général
délégation



Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER